

J. n° 1612

*Commune de terrain 1/200*

Département de l'Oise.

Arrondissement de Beauvais.

Chemins de Grande<sup>m</sup> 1122 de Marseille à Cisors.

Dates des  
mis à jour  
Aout 1807

**S<sup>t</sup> AUBIN.**

2<sup>me</sup> feuille.

Plan de Rectification des alignements de cette traverse.

Approuvé par arrêté préfectoral  
en date du 23 Mai 1851.

Certifié pour copie conforme  
Beauvais le 27 Mai 1851.  
*Remane*

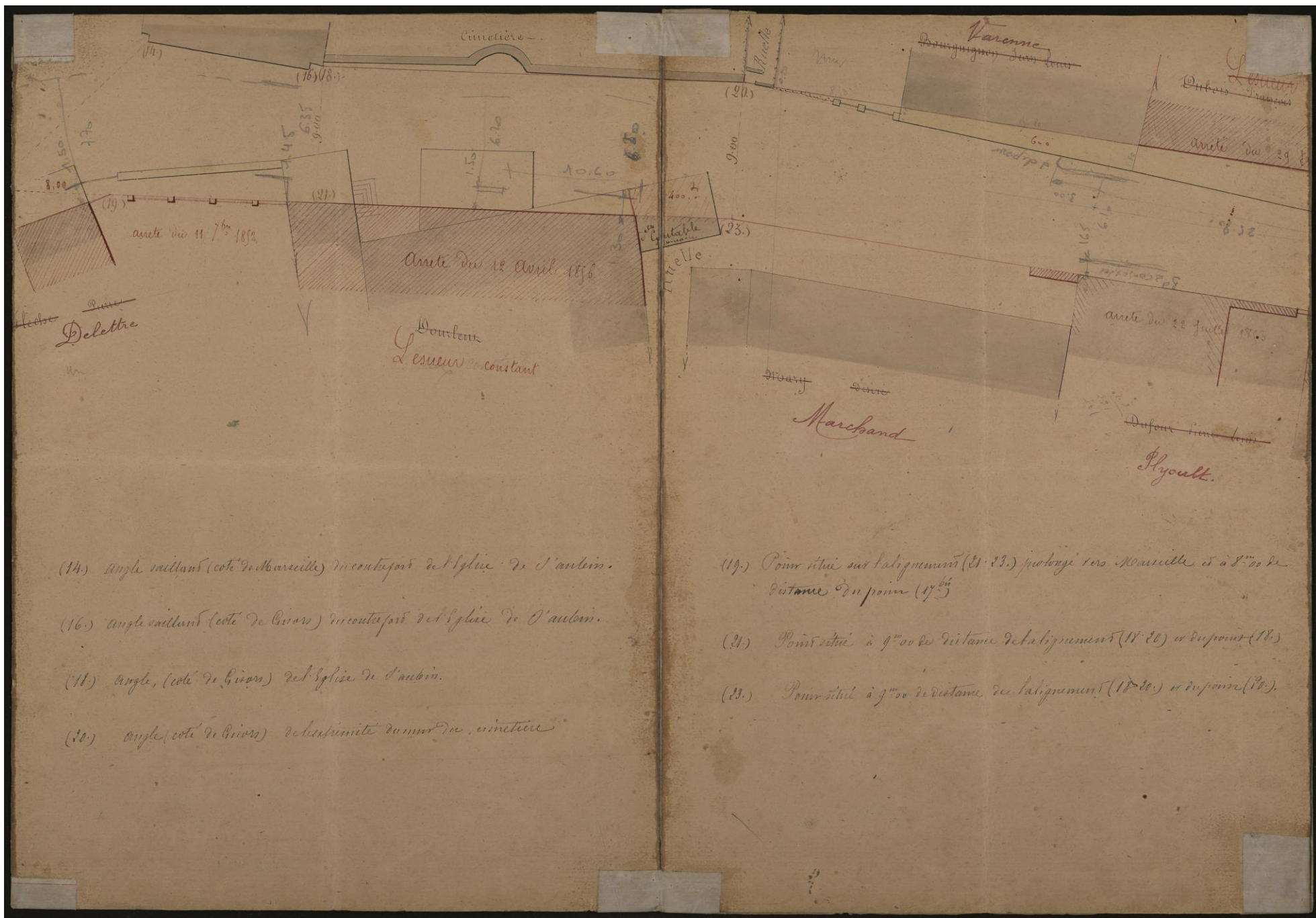
Echelle de 1 à 200.



- (10.) Point situé sur l'alignement (10<sup>bis</sup>-11.) et à 4<sup>m</sup> 00 du point (10<sup>bis</sup>)
- (10<sup>bis</sup>.) Point pris sur l'emplacement ultérieur des pilastres de la g<sup>re</sup> porte des<sup>se</sup> Herseint.
- (11.) Ligne de clôture d'ancien allée anguste.
- (13.) Angle (côté de l'ancienne) de la maison de l'ancien Bigot clair.
- (15.) angle (côté de l'ancien) de la maison de l'ancien Bigot clair.
- (17.) Point situé sur la ligne (11-14.) et à 8<sup>m</sup> de distance de point (17<sup>bis</sup>)
- (17<sup>bis</sup>.) Recul de l'alignement (11-14.) et de l'alignement (12-13) prolongé vers Marseille.



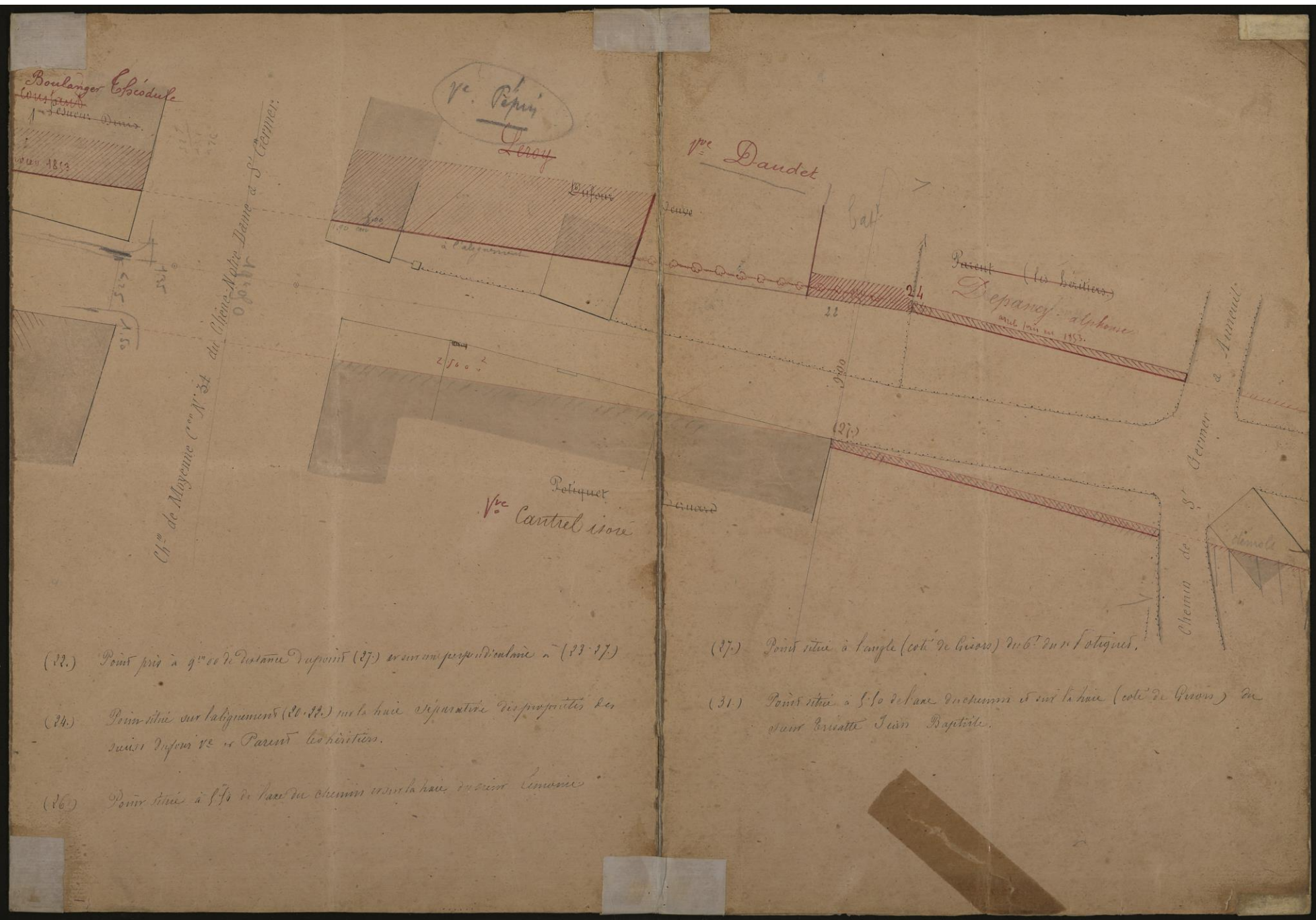




- (14) angle saillant (côté de Bourville) en contrepied de l'église de l'aubin.
- (16) angle saillant (côté de Givron) en contrepied de l'église de l'aubin.
- (11) angle, (côté de Givron) de l'église de l'aubin.
- (20) angle (côté de Givron) de l'extrémité du mur de cimetière

- (19) Point situé sur l'alignement (21-23) prolongé vers Marseille et à 8<sup>m</sup> de distance du point (17)<sup>me</sup>
- (21) Point situé à 9<sup>m</sup> de distance de l'alignement (18-20) et du point (16).
- (23) Point situé à 9<sup>m</sup> de distance de l'alignement (18-20) et du point (21).





Boulangers Esiodule  
 1853

ve. Papi  
 2004

ve. Daudet

Chemin de Moyenne (no 1) St de Clémence-Madeleine-Dame & St Germer  
 08/18

Parent (les héritiers)  
 Depancey-athome  
 mis Jan 1853

Potiquet  
 ve. Carrel isore

Chemin de St Germer & Arment

- (22) Point pris à 9<sup>me</sup> de distance d'après (27) et sur une perpendiculaire à (23-27)
- (24) Point situé sur l'alignement (20-21) sur la haie séparative des propriétés des sieurs Dupuis ve et Parent les héritiers.
- (26) Point situé à 8<sup>to</sup> de l'axe du chemin sur la haie des sieurs Lemassie

- (27) Point situé à l'angle (cote de Grans) du b<sup>to</sup> du r<sup>to</sup> Potiquet.
- (31) Point situé à 8<sup>to</sup> de l'axe du chemin et sur la haie (cote de Grans) du sieur Brissotte Jean Baptiste.

V<sup>e</sup> Cantrel

Pemoine

10000

(B.)

de l'Argilliere

est de  
terrain qui  
sur un lot  
qui est sans

Morda Magloire

CHAVINSKI

1000

(B.)

Chemin